L'ANTIGERME PAR EXCELLENCE

POUR POMMES DE TERRE DE CONSOMMATION

NEO CONSERVIET

1% CIPC

Le NEO CONSERVIET empêche la formation des germes. Il maintient les pommes de terre lisses, dures et saines, sans pousse, avec leur couleur naturelle.

MODE D'EMPLOI

Ne traiter que des pommes de terre saines, mûres, sèches et propres {débarrassées de leur terre). Les pommes de terre blessées et pourries devront être éliminées.

Saupoudrer en premier lieu le sol du local où seront stockées les pommes de terre puis répartir uniformément la dose de poudre entre les couches successives de 10 cm de tubercules et enfin, poudrer le sommet du tas.

Le NEO CONSERVIET peut également être appliqué à l'aide d'une poudreuse automatique placée au-dessus de la bande transporteuse.

DOSE D'EMPLOI

1.5 kg par tonne de pommes de terre à conserver. Maximum 1 application durant la mise en stockage. L'application peut être fragmentée: 0.5 kg par tonne de pommes de terre et par trimestre de conservation souhaitée, max 1.5 kg par tonne de pommes de terre et par an.

Délai après traitement : 60 jours.

CONDITIONS D'EMPLOI

L'emploi du chlorprophame est réglementé par l'arrêté du 27 octobre 1978. Traitement
par trempage interdit.

Au moment de la mise en vente, le taux résiduel de CIPC dans les tubercules entiers ne doit pas dépasser 10 mg/kg. Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante: http://ec europa eu/sanco_pesticides/public/index cfm

SENSIBILITE

Jusqu'à ce jour, aucune variété de pommes de terre n'a montré de sensibilité particulière au NEO CONSERVIET pour autant que les conditions d'application recommandées soient respectées.

En ce qui concerne les nouvelles variétés pour lesquelles il n'existe, jusqu'à présent, aucune expérience pratique avec du CIPC appliqué par poudrage durant la mise en stockage, nous conseillons un test préalable sur de faibles quantités.

Les antigermes peuvent, dans certains cas, provoquer des brûlures au niveau de la peau des tubercules. Ce phénomène est lié à l'épaisseur de la peau. Plus elle est fine, plus les risques de brûlures sont importants.

Le CIPC peut également provoquer un retard de cicatrisation des tubercules blessés, ce qui augmente les risques d'infection.

C'est pourquoi, nous conseillons de ne traiter que des pommes de terre saines, non blessées, à peau ferme et suffisamment sèches.

CONSEILS D'UTILISATION

- Ne jamais traiter de pommes de terre humides.
- Ne jamais traiter de pommes de terre destinées à la semence.
- Ne pas stocker de plants de pommes de terre destinés à la semence dans des cellules ayant contenu des pommes de terre de consommation traitées l'année précédente au NEO CONSERVIET.
- Vérifier régulièrement l'état de germination des pommes de terre durant le stockage et plus particulièrement dans le cas des pommes de terres destinées à l'industrie (chips, frites...) stockées à des températures > 8°C ainsi que dans le cas des variétés à germination rapide.
- Emballage à vider en une seule fois dans la trémie de la poudreuse (sac non refermable). Pour un usage en quantités inférieures, se procurer des emballages de plus petite capacité et refermable.
- Dans les locaux ayant servi au stockage de pommes de terre de consommation traitées avec du Chlorprophame, on devra procéder à un nettoyage approfondi avant de stocker d'autres produits de récolte (tels que céréales et oléo-protéagineux). L'absence de nettoyage peut impliquer la contamination de vos produits de récolte par des résidus de chlorprophame, pouvant impliquer un dépassement de la limite maximale de résidus autorisés (LMR) et une obligation de destruction de ceux-ci.
- Délai de rentrée : 6 heures en milieu ouvert, 8 heures en milieu fermé.

Xn - Nocif

NEOCONSERVIET

Chlorprophame 1 %
Poudre pour poudrage (DP)
AMM n° 7500071 (AGRIPHAR S.A.)

R40: Effet concérogène suspecté: preuves insuffisantes.
R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques,
peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S22 Ne pas respirer les poussières.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S29/35 Ne pas jeter les résidus à l'égout, ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
S60 Eliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Distribué par: **AGRIPHAR France S.A.S.**
F-59300 VALENCIENNES
R.C.S. Valenciennes B 302.203.914
Pour tout contact: AGRIPHAR S.A.
Fiches de sécurité: www.quickfds.com

Fabriqué par: **AGRIPHAR S.A.**
Rue de Renory, 26/1
B-4102 OUGREE (Belgique)
Tél.: 00 32 43 85 97 21
Fax: 00 32 43 85 97 12

PRECAUTIONS D'EMPLOI
Conserver hors de portée des enfants, dans un endroit frais, sec et dans un emballage bien fermé, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter des gants appropriés.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Emballage: réemploi interdit, bien vider, rendre inutilisable et mettre à disposition des services de collecte spécifique. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

Premiers soins: En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit et laver à l'eau et au savon • En cas d'inhalation, transporter la victime à l'extérieur et donner de l'air frais. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire • En cas de contact avec les yeux, rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieures minutes, enlever les lentilles de contact • En cas d'ingestion: rincer la bouche avec de l'eau, ne pas faire vomir • Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

IMPORTANT
Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur cette base, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que les variétés végétales et les conditions de stockage.
Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de Mise sur le Marché du Ministère de l'Agriculture. L'emploi du produit échappant à notre contrôle, nous déclinons toutes responsabilités en cas d'insuccès ou de dommage.